



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture
Cabinet du Préfet
Service départemental de la
communication interministérielle

pref-communication@drome.gouv.fr

Valence, le 2 décembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JOURNÉE DU 2 DÉCEMBRE 2018 Point de situation à 11h30

À cette heure, la circulation est fluide sur l'ensemble du réseau routier du département. Quelques ralentissements ponctuels peuvent néanmoins survenir, notamment à l'approche des gares de péage autoroutières. Concernant l'A7, la sortie de péage Montélimar Sud (n°18) demeure fermée pour des raisons de sécurité.

Afin d'éviter aux usagers d'être ralentis sur la route, le préfet de la Drôme les invite à adapter et préparer leurs déplacements et à rester prudents et patients.

La liberté de circulation étant essentielle, les contrevenants à celle-ci peuvent se voir dresser des procès verbaux pouvant aller jusqu'à 135€ pour chaque infraction relevée ainsi qu'une perte de points pour les automobilistes.

Le préfet de la Drôme rappelle son attachement à la conciliation des libertés de circulation et d'expression, au bénéfice de tous nos concitoyens. **La sécurité des manifestants mais aussi de tous les usagers est et restera une priorité absolue.**

Enfin, il insiste sur l'impact direct de l'activité économique sur l'emploi de nos concitoyens, l'attractivité et le développement des territoires.

Le centre opérationnel départemental (COD) est activé en préfecture depuis 7h00.

Pour suivre l'actualité des services de l'État dans la Drôme :

Facebook : www.facebook.com/prefet26

Twitter : [@Prefet26](https://twitter.com/Prefet26)

Site internet : www.drome.gouv.fr